

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2023 à 20h00
Séance n° 9/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés :

Absent : CORRE Laurent, BOURLIERE Claudine

Secrétaire de séance : Carole BACHELET

Date de la convocation : 4 septembre 2023

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - Commission cohésion sociale et habitat : compte rendu
- **BATIMENT**
 - Vente maison Tantôt
 - Groupement achat énergies
 - Travaux école et gîte
 - Salle des fêtes
 - Travaux divers
- **FINANCES**
 - Mise en non-valeur de créances
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - Rentrée scolaire
 - Assemblée Générale NRF : compte rendu
 - Assemblée Générale ADMR : compte rendu
- **VOIRIE**
 - Décorations de Noël
 - Etang des Plaines
 - Travaux Allée des Rocs/Rue Midy
 - Nouveau véhicule
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - Acquisition ordinateur portable
 - Logement médecin

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023 est adopté.

Mme le Maire donne la parole aux administrés présents dans le public lors de cette séance.

Les habitants exposent leurs inquiétudes face à l'augmentation des incivilités dans leur rue. Ils ont pris contact à plusieurs reprises avec la gendarmerie. Mme le Maire rappelle qu'elle s'est également rapprochée du Major responsable de la brigade de Renaison et informe les habitants que des démarches ont été entreprises pour faire cesser ces actes malveillants.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 3 DIA qui nous sont parvenues cette semaine ainsi qu'une proposition commerciale pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux. Le conseil accepte.

INTERCOMMUNALITÉ

1- *Commission cohésion sociale et habitat : compte rendu*

Mme Déplace donne lecture des données socio démographiques sur le périmètre de l'agglomération : La démographie reste stable. Concernant la petite enfance, la baisse du nombre d'assistantes maternelles interpelle. Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) se développent. Il en existe 9 à ce jour sur le territoire et 6 sont en cours de création.

Les seniors représentent 33% de la population contre 26% en Auvergne Rhône-Alpes.

Il faut souligner la baisse significative du taux de chômage. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'il existe de fortes disparités et certaines personnes sont de grosses difficultés à trouver un emploi.

Il apparait une forte différence de revenu entre le nord et le sud de Roannais Agglomération. Le nord du Département étant un territoire plus rural et agricole.

BATIMENT

2- *Vente de la maison Tantôt*

La vente est signée depuis le lundi 4 septembre. Le bâtiment a été entièrement vidé par les agents communaux ; le conseil tient à les remercier pour ce travail particulièrement pénible et désagréable.

3- *Groupement achat énergies :*

Mme le Maire informe les élus qu'elle a répondu positivement à la proposition du SIEL pour l'adhésion au groupement d'achat pour les énergies suivantes :

- électricité, pour la période 2026-2029
- granulés bois, pour la période 2024-2028

4- *Travaux école et gîte*

M. Dumas expose les différents travaux qui ont été réalisés dans les bâtiments communaux durant l'été.

- Gîte communal : pose d'une moustiquaire à la fenêtre qui donne sur le parc, nettoyage et étanchéité des cabines de douche. La problématique du sol qui se détériore sera étudiée prochainement.
- La garderie de l'école a été entièrement repeinte.

L'entreprise GTF Services a procédé à un nettoyage à fond de l'ensemble du bâtiment scolaire, sol et vitres. Les huisseries de la maternelle seront changées lors des vacances de la Toussaint.

5- *Salle des fêtes*

Mme le Maire informe les élus que lors d'un échange téléphonique, Monsieur Le Sous-Préfet a garanti qu'en 2024 le dossier de demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes, dans le cadre de la DETR sera prioritaire à condition qu'une demande du Fonds Vert soit réalisée. Si le dossier n'est pas retenu au titre du fonds Vert, il le sera au titre de la DETR.

6- *Travaux divers*

M. Dumas informe les élus des changements de locataires et travaux divers :

- Résidence Marguerite : l'appartement B3 est désormais loué à M. Perrier
- Résidence Marguerite : l'appartement A2, disponible à la location fera l'objet d'une visite demain
- Garage n° 7 rue du dépôt : sera loué à M. Chartier à compter du 1/10/2023
- Entretien volet roulant : appartement B4 le moteur du grand volet roulant sera changé prochainement
- Entretien volet roulant : maison Rochette le moteur du grand volet roulant est à changer
- La serrure du garage communal a été forcée : elle sera donc remplacée par l'entreprise CS Menuiserie

7- Café de la place

Ce local est proposé à la vente à 35 000€. Onze élus ont participé à la visite du local, faite par le propriétaire. Les élus s'accordent à dire qu'il n'y a pas de projet communal pour ce bâtiment même si celui-ci a un potentiel important. De plus, il nécessite de lourds travaux de rénovation. La commune possède déjà un parc locatif très important.

Les élus se positionnent comme suit : 12 voix contre l'acquisition et 1 abstention.

FINANCES

8- Mise en non-valeur de créances

Délibération 9/2023-1 : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Mme le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables transmise par le service de gestion comptable. Ces créances sont issues :

- De locations d'un dépôt en 2016 et 2017 par une entreprise ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire
- De locations d'un appartement en 2011 par un créancier à ce jour irrécouvrable
- De forfaits de cantine de 2021, impayés à ce jour.

Les élus s'accordent à dire que les forfaits cantine ne peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur et doivent être réglés en intégralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal dont le détail figure ci-après :
 - o Titres émis de 2016 à 2020, pour le montant de 2 609.96 € (créances éteintes)
 - o Titres émis en 2011 (T319-T340-T380) (combinaison infructueuse d'actes) pour le montant de 596.10 €
- Refuse l'admission en non-valeur des titres émis en 2021 (T218-T292-T353-T436-T512-T727-T850T906) pour le montant de 467.50 €

9- Taxe sur pylônes

Mme Bajard informe les élus que le produit de l'imposition forfaitaire sur les pylônes qui sera versé en 2023 est de 16776 €

10- Droit de péréquation droits de mutation

Mme Bajard annonce que 58 288.35 € ont été alloués par les services de l'Etat à la commune, au titre de la répartition du fonds départemental de péréquation des droits de mutation encaissés en 2022.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

11- Rentrée scolaire

Mme Déplace annonce que la rentrée s'est effectuée le 4 septembre avec 4 classes, comme prévu. Mme Charlier a repris à temps partiel suite à son congé maternité.

L'aide aux devoirs, que les enseignantes ne souhaitent plus assurer, est assurée par l'Association Jeunesse et Sport. Une convention a été signée pour un an.

Mme Déplace informe les élus qu'une invasion de puces à l'école est apparue jeudi 7 septembre.

L'inspection académique a demandé à ce que les enfants soient accueillis dans d'autres locaux pour le vendredi et le lundi. Les 4 classes ont été installées dans la salle des fêtes, la salle des jeunes et la salle des sociétés. Les repas ont été servis dans la salle des fêtes.

L'entreprise GTF Services est intervenue pour traiter les salles de classe, la garderie, la salle d'évolution et le restaurant scolaire, vendredi, samedi et dimanche. Le lundi, l'entreprise interviendra pour le nettoyage.

12- Assemblée Générale du club Nord Roannais Foot

Elle s'est tenue en juillet. L'association comptait pour l'année 2022-2023, 155 licenciés pour 9 équipes qui occupent les terrains de Sali les Bains, La Pacaudière et St Martin d'Estreaux.
Pour l'année 2023-2024, un stagiaire éducateur a été recruté pour un coût de 5 500€, ce qui a généré une augmentation du tarif des licences.

13- Assemblée Générale ADMR

L'ADMR couvre 9 communes, compte 15 responsables bénévoles et 34 salariés.

L'ADMR intervient auprès de 67 personnes à St Martin d'Estreaux.

L'ADMR poursuit ses actions à poursuivre dans les domaines suivants : renforcer le recrutement, accueillir de nouveaux bénévoles, terminer la construction de la maison des services

VOIRIE

14- Décorations de Noël

Délibération 9/2023-2 : location des décors de Noël

Mme Bajard propose aux élus de ne plus acheter les décorations de Noël mais de les louer. En effet, la société Décolum illuminations propose des décors de Noël à la location pendant 3 ans.

La commission a choisi plusieurs décors rétro réfléchissant qui ne nécessitent pas de branchements électriques.

Le matériel choisi fait l'objet d'une location d'un montant de 1663.52 € TTC/ an pendant 3 ans. A l'issue, en 2026, il sera restitué ou acheté pour 135.37 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'opter pour la location d'un ensemble de décors de Noël, pour le montant de 1663.52 € TTC/an pendant 3 ans.

15- Etang des Plaines

Une fuite a été identifiée mais elle s'est aggravée sérieusement courant août. Environ 150 kg de poissons ont été transférés dans le grand étang.

Afin d'identifier la fuite un curage de l'étang est nécessaire.

2 entreprises sont venues sur place mais pour l'heure une seule entreprise a transmis son devis.

Mme le Maire précise qu'une autorisation de la DDT, service eau et environnement est obligatoire avant toute intervention. Elle a pris attache avec ce service.

16- Travaux Allée des Rocs/Rue Midy

M. Jeneste informe les élus que l'enfouissement des réseaux, pour la 2nde tranche a débuté fin août. L'enrobé se fera à la suite de ces travaux, probablement début octobre.

17- Broyage

Le broyage des accotements débutera dès lors que le risque d'incendie aura diminué.

18- Ordures ménagères

Suite aux dépôts sauvages constatés à plusieurs reprises au point de collecte de la Loire, des bacs à clefs ont été distribués ce jour par Roannais Agglomération. Des clefs ont été distribuées aux foyers qui doivent utiliser ces bacs, à savoir : Impasse de la Loire et chemin de Gravinière. En effet ces foyers ne peuvent faire l'objet d'une collecte en porte à porte. Il en est de même pour le hameau de la Movette.

19- Nouveau véhicule

Le véhicule, a été livré courant août. Il s'agit d'un Renault kangoo, d'occasion, avec peu de kilomètres, de couleur grise. L'ancien a été cédé pour mise à la casse.

20- Vérification des équipements sportifs et aires de jeux

Mme le Maire rappelle l'obligation de vérification de tous les équipements sportifs et aires de jeux. L'entreprise Soleus qui réalise ces vérifications depuis plusieurs années propose un contrat commercial, pour 3 ans (2023 2024 2025) à 486 € HT/an soit 511.20€ TTC/an.

L'entreprise propose également le contrôle de la détermination de la hauteur de chute critique des sols amortissants autour des 3 jeux pour enfants pour le montant de 180 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité ces 2 propositions.

QUESTIONS DIVERSES

21- Droits de préemption

Parcelle A1590

Parcelles AB430 AB431

Parcelle AB455

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

22- Gîte

Mme Bajard explique que l'ordinateur qui permettra à Mme Beurrier de gérer les locations a été installé, tout comme la connexion internet sécurisée proposée par Orange. Enfin le téléphone portable dédié au gîte a été mis en service. Ainsi les réservations ne se feront plus sur le téléphone personnel de Mme Beurrier. Mme Bajard précise que l'indemnité téléphone versée mensuellement à Mme Beurrier a donc été supprimée. Le numéro dédié aux réservations du gîte est donc 06 79 15 02 20.

23- Sinistre bâtiment Guillermier

M. Dufour explique qu'un orage courant juillet a endommagé le switch présent dans l'armoire informatique du bâtiment Guillermier ainsi que l'ordinateur portable dédié à la bibliothèque.

Le switch a été remplacé par l'entreprise RBI qui assure la maintenance de notre parc informatique. La carte réseau de l'ordinateur devra être remplacée. Devant le montant des réparations (799.80 €), une déclaration de sinistre a été réalisée auprès de la compagnie d'assurance. Aucune franchise ni vétusté ne sera appliquée.

24- Acquisition ordinateur portable

Délibération 9/2023-3 : acquisition ordinateur portable

M. Dufour explique que la commission communication utilisait les anciens ordinateurs du secrétariat de mairie. Toutefois ceux-ci ont été réinstallés à l'école (bureau de la directrice) et au gîte communal.

Ainsi afin de poursuivre la réalisation du bulletin municipal, la commission communication doit se doter d'un nouvel ordinateur portable. M. Dufour donne lecture du devis de RBI : portable HP, écran 17.3", avec maintenance sérénité pour 3 ans : 1699 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition d'un ordinateur portable au tarif de 1699 € HT

25- Logement médecin

Délibération 9/2023-4 : prise en charge des loyers de l'habitation du médecin

Le docteur Bodea-Lung attend d'être convoqué au conseil de l'ordre des médecins pour avoir l'autorisation d'exercer en France.

La commune s'est engagée à prendre en charge les loyers de septembre, octobre et novembre 2023 de l'habitation. La commune est donc redevable de ces loyers même si le médecin n'occupe pas encore l'habitation, au risque de perdre ce logement.

Le montant du loyer mensuel est de 600 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de 3 mois de loyers à 600 € mensuel.

26- Croix de chez Blain

M. Dufour s'interroge sur le devenir de La Croix située au carrefour de la N7 et de la Route du Pont Ballon. En effet, ce petit monument s'est écroulé. Les pierres qui constituaient le socle ont donc été ramassées par les agents communaux. La croix s'est cassée en plusieurs morceaux en tombant.

Prochaine séance 29 septembre

Séance levée à 23h15

Le Secrétaire de séance



Mis en ligne sur le site le :

02 OCT. 2023

Le Maire

